

PROCES-VERBAL

DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL **ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE** **ET DE 4 ADJOINTS**

L'an deux mille huit, le quatorze mars, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur LAMOTHE Jean-Claude, Maire, conformément aux articles L.2121 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LAMOTHE Jean-Claude, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

- 1 - **CARDON Bernadette - 46 ans**
- 2 - **BONNERON Jean-José - 59 ans**
- 3 - **SALES Jacques - 58 ans**
- 4 - **KASPRZAK Henri - 67 ans**
- 5 - **DE GABORY Cécile - 38 ans**
- 6 - **COLLIVARD Emmanuel - 38 ans**
- 7 - **CHOLLON Lionel - 41 ans**
- 8 - **MORINIERE Florence - 39 ans**
- 9 - **CLAVERIE Michel - 46 ans**
- 10 - **MATHIEU VERITE Dominique - 55 ans**
- 11 - **CASIMIR Pierre - 57 ans**
- 12 - **LATRILLE Karine - 35 ans**
- 13 - **NIETO Laurent - 41 ans**
- 14 - **METAIS Frédéric - 43 ans**
- 15 - **POUVEREAU Michel - 63 ans**

Dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur KASPRZAK Henri, le doyen des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.

Monsieur KASPRZAK Henri a suspendu la séance de 18 h 45 à 20 h 30.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame MATHIEU-VERITE Dominique.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur KASPRZAK Henri a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire était élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Monsieur CASIMIR Pierre et Mme MORINIERE Florence.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constaté par le président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement de vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur CHOLLON Lionel a obtenu 15 voix.

Monsieur CHOLLON Lionel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de déterminer le nombre d'Adjointes qu'il y a lieu de retenir pour ce mandat.

Considérant qu'il y a intérêt de fixer à quatre le nombre d'Adjointes, en vue de favoriser l'action municipale.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'user de la faculté donnée par les textes en vigueur et fixe à quatre le nombre des Adjoints de la Commune de LOUPIAC.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous sa présidence, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur POUVEREAU Michel a obtenu 15 Voix.

Monsieur POUVEREAU Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé. Petit discours de ce dernier avec une pensée pour Monsieur POUVEREAU Père.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHOLLON Lionel, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Madame CARDON Bernadette a expliqué que pour des raisons professionnelles, elle ne pouvait pas accepter un poste d'adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Madame LE TAILLANDIER DE GABORY Cécile a obtenu 15 Voix.

Madame LE TAILLANDIER DE GABORY Cécile ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHOLLON Lionel, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur BONNERON Jean-José a obtenu 15 Voix.

Monsieur BONNERON Jean-José ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHOLLON Lionel, élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur CLAVERIE Michel A OBTENU 15 Voix ;

Monsieur CLAVERIE Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.